

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	Fondation « STICHTING UNIVERSITEITSFONDS LIMBURG/SWOL »
Forme juridique	Fondation de droit néerlandais
Date de création	8 novembre 1965
Siège social	Minderbroedersberg 4-6, NL-6211 LK, à Maastricht aux Pays-Bas
Adresse site internet	néant
Objet statutaire	La fondation de « STICHTING UNIVERSITEITSFONDS LIMBURG/SWOL » a pour objet de promouvoir l'enseignement et la recherche scientifique de l'université de Maastricht ainsi que la coopération interactive entre l'université de Maastricht précitée et la société.
Date de l'agrément	7 août 2020
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues au I de l'article 795-0 A du CGI.
Durée de validité de l'agrément	Entre le 7 août 2020 et le 31 décembre 2023
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués au profit de la fondation « STICHTING UNIVERSITEITSFONDS LIMBURG/SWOL » entre la date du présent agrément et le 31 décembre 2023 ouvriront droit aux avantages fiscaux dans les conditions et limites prévues aux articles 795-0 A et 795-2° du code général des impôts